

Ministère de la Famille
et de la Promotion Féminine

Correspondance
Le 131 M1 1992

10 — 2p

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE LA PROMOTION FEMININE
B.P. 969
K I G A L I . -

Kigali, le 13 NOV. 1992

N° 92/20.01/92

Ministre

JEFF

pour info et suivi h 21/11/92

Date	18/11/92
N° classement	8085/21.20

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I . -

Objet: Session de la Commission
Mixte Germano-Rwandaise
2 - 4/12/1992

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire suite à votre lettre n°3094/03.05.04/Coop du 23 octobre 1992 relative à l'objet repris en marge pour vous demander d'examiner la possibilité d'inscrire le projet d'amélioration de la situation des enfants et des femmes à la liste des nouveaux projets faisant objet d'interventions de la République Fédérale d'Allemagne et ce dans l'esprit des propositions faites lors du sommet Mondial pour les enfants tenu à New-York en septembre 1990.

Comme vous le savez, la déclaration finale de ce sommet mondial a demandé aux nations industrialisées de réexaminer leurs budgets actuels d'aide à la lumière d'un paquet de sept objectifs généraux et de 17 objectifs sectoriels qui ont été adoptés.

Plusieurs pays ont déjà exprimé leur détermination d'augmenter leurs ressources affectées aux programmes qui visent à atteindre ces objectifs. Ainsi, en R.F.A, tous les partis représentés au Bundestag se sont unis pour demander de faire de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, l'objet central du programme d'aide aux pays en voie de développement.

C'est pourquoi je voudrais attirer votre attention sur le projet du "Plan National d'action pour la suivie, la protection et le développement de l'enfant", tel que vous transmis par la Ministre du Plan, en annexe à sa lettre n° 2598/92/14.01 du 30 septembre 1992, pour insister sur le fait que notre pays aura besoins d'interventions soutenues jusqu'à l'horizon 2000 pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs conçus dans le sens de l'amélioration de la situation des enfants et des femmes.

.../...

Comme il ressort de votre lettre n° 1732/03.05.04/Coop/Bilat du 29/6/1992, une grande partie des interventions allemandes en cours ou envisagées, cadrent avec les objectifs du plan, mais il faut remarquer que les besoins à couvrir pour sa réalisation nécessitent une mobilisation de près de 427 millions US \$, soit une moyenne de plus ou moins 54 millions de Dollars par an, pour lesquels le Rwanda ne peut pas participer au delà de 40% de l'ensemble des efforts financiers à consentir.

Même si, compte-tenu de la jeunesse de ses nouvelles structures, mon département ne dispose pas encore d'un dossier technique élaboré au niveau de la ventilation de budget par action envisagé, j'ose espérer que les visions stratégiques nationales, sectorielles et sous-sectorielles exprimées par le plan sont assez indicatives, étant entendu que celui-ci doit être rapidement adopté par le Gouvernement, pour servir de document de base.

Le Ministre de la Famille et
de la Promotion Féminine

NYIRAMASUHUKO Pauline.-



Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.-
- Son Excellence Monsieur le Premier
Ministre de la République Rwandaise
K I G A L I.-
- Monsieur le Président du C.N.D.
K I G A L I.-
- Madame, Monsieur le Ministre(tous)
K I G A L I.-
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda, La R.F.A.
BONN.